

Formulaire de demande d'attribution de quotas individuels (HORS FRUITS ET LEGUMES)

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE QUOTAS INDIVIDUELS A L'IMPORTATION au titre du programme annuel des importations 2019

RAISON SOCIALE

du demandeur :

N° RIDET de la société :

ADRESSE :

Courriel:

N° de téléphone :

N° de portable :

Afin de faciliter vos formalités, merci de préciser le nom de la personne à contacter pour toutes questions relatives à la gestion de vos quotas :

Nom de la personne :

Courriel :

N° de téléphone :

N° de portable :

La présente demande doit impérativement être adressée par les importateurs par courriel à l'adresse suivante : **quotas.dae@gouv.nc**

Afin de contribuer à la bonne régulation de l'approvisionnement du marché, je m'engage à restituer tout quota que je n'envisage pas d'utiliser sur l'année en cours.

☐ J'atteste sur l'honneur que les informations présentes au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour la mise à jour de mon KBis sont à jour,

☐ J'atteste sur l'honneur avoir déposé les comptes du dernier exercice comptable auprès du RCS (pour les demandeurs soumis à l'obligation de publicité des comptes prévue par les dispositions du code de commerce).

Cachet de la société

A....., le.....

Nom et signature du responsable légal de la société
(Précédé de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »)

Sigles utilisés

QUE
QHUE
QTOP
SHUE

Quota Union européenne
Quota hors Union européenne
Quota toutes origines et provenances
Suspendu hors Union européenne

N° TD	MARCHANDISES	MESURES	QUOTAS SOLLICITES POUR 2019
0207.12.14 et 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau ou à sec et nu d'un poids > à 1,4 kg	QTOP contingent global	tonnes
0409.00.00	Miel naturel	QTOP	tonnes
0901.21.10	Café torréfié non décaféiné en grains	QTOP	tonnes
0901.21.29	Café torréfié non décaféiné moulu autrement présenté	QTOP	tonnes
0905.10.00 0905.20.00	Vanille non broyée ni pulvérisée Vanille broyée ou pulvérisée	QTOP contingent global	tonnes
1001.19.11 1001.99.11 1003.90.10 1004.90.10	Froment : blé dur destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orge destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoine destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* contingent global	tonnes
1006.30.31 et 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP contingent global	tonnes
1101.00.11	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP	tonnes
1101.00.19	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, autres	QTOP	tonnes
1101.00.21	Farine de froment ayant un taux d'extraction inférieur à 60 % conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP	tonnes
1104.19.10	Grains d'orge aplatis ou en flocons destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP*	tonnes
1601.00.41 et 1601.00.42	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et fumés	QUE SHUE Contingent global	tonnes
1601.00.43 et 1601.00.44	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et non fumés	QTOP contingent global	tonnes
1601.00.47 et 1601.00.48	Saucisses cuites autres que de volaille, autrement présentées d'un poids ≤ à 1,3 kg, fumées ou non	QTOP contingent global	tonnes
1601.00.73	Boudin blanc nature	QTOP	tonnes
1601.00.91 1602.39.11 1602.39.61 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande et du confit	QTOP contingent global	tonnes

N° TD	MARCHANDISES	MESURES	QUOTAS SOLLICITES POUR 2019
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP	tonnes
1704.90.11	"Chocolat blanc" présentée en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP	tonnes
1806.32.30	Autres tablettes, barres ou bâtons en chocolat, non fourrés contenant du cacao	QTOP	tonnes
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP	tonnes
1902.11.90 et 1902.19.90	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	QTOP contingent global	tonnes
2005.51.22 2005.51.29 2005.51.32 2005.51.33 2005.51.39 2005.51.92 2005.51.93 2005.51.99 2005.59.12 2005.59.19 2005.59.22 2005.59.29 2005.59.32 2005.59.33 2005.59.39	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés Haricots aux saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres haricots en grains contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Autres haricots en grains : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Lentilles garnies contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Lentilles garnies contenant des saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres lentilles garnies : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres	QTOP contingent global	tonnes
2005.51.62 2005.51.69	Flageolets au naturel : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres	QTOP contingent global	tonnes
2105.00.11 2105.00.51	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml	QUE contingent global	tonnes

N° TD	MARCHANDISES	MESURES	QUOTAS SOLLICITES POUR 2019
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	Quota* Nouvelle-Zélande et Australie exclusivement	tonnes
3917.32.11 3917.32.12 3917.32.13 3917.32.21 3917.32.22 3917.32.23	Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé : - d'une épaisseur $\leq$ à 0,25 mm et d'une largeur $\leq$ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur $\leq$ à 0,25 mm et d'une largeur $>$ à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle : - d'une épaisseur $\leq$ à 0,25 mm et d'une largeur $\geq$ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur $\leq$ à 0,25 mm et d'une largeur $>$ à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche	QTOP contingent global	FCFP
4403 et 4404	Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris Bois feuillards, échelas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement	QTOP* contingent global (à l'exception des poteaux d'une longueur $\geq$ 6 mètres)	m3
4407.11 à 4407.19	Bois sciés ou désossé longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	QTOP** contingent global uniquement pour les bois de conifères	m3
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP	tonnes

* Quota utilisé après avis de l'agence rurale

** Quota utilisé après avis de l'agence rurale uniquement pour les bois de conifères